



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Reconstruction en lieu et place du barrage du Livon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Raison sociale

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° SIRET

13001779100034

Type de société (SA, SCI...)

Établissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

VERMOREL

Prénom(s)

Olivier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker., 21A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Voies Navigables de France (VNF) a décidé de sécuriser et rénover les ouvrages du barrage de Livon en réalisant d'importantes opérations de réparation :

- Arasement et reconstruction du barrage du Livon sur les mêmes emprises qu'actuellement, en prévoyant une capacité d'évacuation par 3 passes à clapets identiques et une passe deversoir fixe, lui permettant de pallier un dysfonctionnement des vannes du moulin Soufflet plus en aval ;
- Mise en place d'une passe à poissons à bassin successifs, intégrée dans l'emprise du barrage existant pour préserver l'île Olive ;
- Deconstruction / reconstruction d'une passerelle qui servira à l'exploitation du barrage en toute sécurité, tout en la maintenant accessible au public puisqu'elle constitue le principal accès à l'île Olive pour la population de Nogent-sur-Seine.

Les modalités de gestion de l'ouvrage (Cote RN, gestion en période de crues, ...) ne sont pas modifiées et sont identiques à celles actuelles. Seule, la mise en place de clapets automatiques permet une gestion automatisée et sécurisée de l'ouvrage.

4.2 Objectifs du projet

Le barrage du Livon a été construit à la fin du XIX^{ème} siècle. C'est un ouvrage en maçonnerie équipée de hausses du type Chanoine. À l'origine, ces hausses sont aujourd'hui manœuvrées depuis une passerelle en béton armé, construite légèrement en amont du barrage d'origine. La passerelle est ouverte au public pour permettre l'accès à l'île Olive depuis le centre-ville. Le barrage et la passerelle sont dans un état vétuste et les manœuvres de hausses sont dangereuses pour les agents de VNF. Les pieux de la passerelle constituent un piège à flottants (embacles). À l'heure actuelle, le barrage ne suffit pas pour l'évacuation du débit des crues en absence de manœuvres de vannes du moulin Soufflet en aval (en mauvaise état).

Ces travaux permettent :

- la restauration du barrage du Livon et de la passerelle ;
- une meilleure débitance du barrage permettant un dysfonctionnement des anciennes vannes du moulin Soufflet ;
- la mise en sécurité de personnels VNF par une automatisation des clapets en lieu et place de 38 hausses manuelles manœuvrables depuis la passerelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Année 1 :

Mise en place d'un batardeau amont par palplanches au droit du barrage depuis la rive gauche jusqu'au centre du barrage

Mise en place d'un batardeau aval en rive gauche par remblai avec création d'une plateforme de dépôt provisoire des matériaux nécessaires aux tâches quotidiennes et hebdomadaires (pas d'emprise sur l'île Olive).

Mise en place de la base de vie en rive gauche du barrage et de la piste d'accès

Mise en place des mesures de protection (barrage anti-mes au droit d'habitats sensibles, suivi de la qualité des eaux, saisonnalité des travaux, suivi des niveaux d'eau; ...)

Arasement du barrage et de la passerelle en rive gauche

Reconstruction du barrage et de la passerelle en rive gauche

Retrait du batardeau aval et de la plateforme

Recepage des palplanches en amont

Année 2 :

Mêmes opérations mais au niveau de la rive droite

+ mise en place de la passe à poissons entre le barrage et la rive droite

Retrait du batardeau, de la plateforme, de la piste d'accès

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Pas de modification de la phase d'exploitation au niveau des consignes de gestion des crues.
- Meilleure évacuation des débits de crues par la manoeuvre automatisée des 3 clapets.
- Mise en sécurité des opérateurs VNF pour la gestion et l'entretien de l'ouvrage (la nouvelle passerelle est accessible à de petits engins de chantier : camion benne léger, mini pelle, ...) : renforcement de la passerelle et élargissement.
- Sécurisation du passage du public permettant un meilleur accès aux piétons, vélos, poussettes (élargissement et remplacement des garde corps).
- Franchissement piscicole par la mise en place de la passe à poissons à bassins successifs.
- Préservation de l'île Olive et des habitats naturels en limitant les emprises des ouvrages dans leur localisation et surfaces actuelles (dans le lit mineur, pas d'emprises du barrage ou passerelle sur l'île Olive)
- Maintien des activités de loisirs sur l'île Olive et de son accès depuis le centre ville de Nogent-sur-Seine.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'ouvrage étant existant et autorisé, deux procédures sont possibles pour réparer le barrage et la passerelle vétustes : - Autorisation environnementale si les modifications sont considérées substantielles ou Porte à connaissance si elles sont notables.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de barrage	(75, m)
Hauteur nominale	(2.46, m)
Largeur de chaque clapet (3)	(3.15, m)
Seuil fixe rive gauche	(40, m)
Largeur de bassin de la passe à poissons	(3.15, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Nogent sur Seine - Transfert de propriété en cours entre commune et VNF : Parcelle OA0390 (rive droite)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	210000617 MILIEUX NATURELS ET SECONDAIRES DE LA VALLEE DE LA SEINE (BASSEE AUBOISE)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Perimetre du site « patrimoine remarquable de Nogent-sur-Seine » et 5 sites a moins de 500 m
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI Seine aval
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le 9 janvier 2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	cf. document joint
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	cf. document joint
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Risques uniquement en phase Travaux (cf. document joint)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Mesures prises durant les travaux et équipement du barrage restaure avec une PAP multi-especes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Temporaire, uniquement durant les travaux et ponctuellement pour son entretien/ gestion (comme actuellement)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Temporaire et uniquement durant les travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Temporaire et uniquement durant les travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Temporaire et uniquement durant les travaux
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Potentiellement et uniquement durant les travaux
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Anciens matériaux lors de l'arasement partiel de l'ouvrage actuel
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de restauration du barrage de Beaulieu en aval

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

RAS

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

(cf. document joint)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que l'ouvrage existe, qu'il sera reconstruit sur les memes emprises, que la demarche ERC a ete mise en oeuvre dans le developpement du projet, que des mesures de suivi sont proposees durant le chantier pour preserver les habitats sensibles et les especes protegees, que le suivi sera assure par un ecologue, que des reconnaissances complementaires seront engagees avant travaux pour Unio crassus en vue de la necessite ou non de mise en oeuvre de deplacement d'individus (validation de l'absence d'individu avant demarrage des travaux), que les ouvrages reconstruits seront plus securises pour les promeneurs et les agents VNF, de l'absence d'emprise sur des terrains naturels, notamment l'ile Olive, le projet ne necessite de faire l'objet d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **KREMER**

Prénom Remi

Qualité du signataire	Responsable de l'operation

À PARIS

Fait le 06-03-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)